



MODALITES D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2021-2022

Vous trouverez ci-joint les modalités pour les inscriptions et les demandes de mutation vers notre club :

1 – Dossier à remettre lors des permanences en respectant les règles de distanciation et d'hygiène – Les documents ci-dessous doivent être mis dans une pochette transparente par licencié :

- ☞ Le bulletin d'inscription adressé en pj. Merci de le **compléter, dater et signer par avance**. Nous vous demandons à bien détailler votre mode de paiement.
- ☞ Le règlement de la cotisation (chèque à l'ordre de BSM). *Compte tenu des événements sanitaires, les chèques ne seront encaissés que lorsque la reprise de la saison sera officielle au plus tôt début septembre. Pour ceux qui le souhaitent, nous pouvons échelonner les règlements.*
- ☞ Un chèque caution de 10 € par licencié : *le bureau a décidé par mesure d'hygiène de fournir à chaque licencié en début de saison en complément de la tenue de championnat, un chasuble qui sera à mettre à chaque entraînement. Le chèque de caution sera encaissé qu'en cas de perte, de détérioration ou de non restitution en fin de saison de l'équipement vestimentaire.*
- ☞ Pour les demandes de mutation : la procédure vous sera détaillée lors de la permanence.

A la suite du dépôt de votre dossier à la permanence, nous vous adresserons par mail le lien pour remplir vous-même la demande de licence informatisée.

A partir de cette année le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs sauf lors d'un surclassement. (les années concernées seront avertis par mail séparé)

La délivrance de la licence est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur Pour les majeurs la procédure reste inchangée.

Nous vous adresserons plus tard un mail pour vous aider à remplir votre demande de licence par internet par l'intermédiaire d'un tuto.

2 - Permanences

Le dossier est à retourner **COMPLET** lors des permanences ci-dessous :

Samedi 19 juin 2021 de 10h00 à 12h00.

Mercredi 30 juin 2021 de 15h à 17h00.

Vendredi 9 Juillet 2021 de 18h00 à 20h00.

Les permanences auront lieu à l'extérieur salle Georges Raymond.

3 – Cotisations

Compte tenu de la situation sanitaire, le bureau a décidé de geler les cotisations pour la saison 2021-2022

TARIFS 2021-2022

| Années de naissance | Catégories | Prix AVANT le 9 juillet | Prix APRES le 9 juillet |
|---------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 2015-2016 | U7M/U7F Ecole de Basket | 57 € | 87 € |
| 2013-2014 | U9M/U9F Mini poussin (e)s | 99 € | 129 € |
| 2011-2012 | U11M/U11F Poussin (e) s | 99 € | 129 € |
| 2009-2010 | U13M/U13F Benjamin (e) s | 104 € | 134 € |
| 2007-2008 | U15M/U15F Minimes | 104 € | 134 € |
| 2005-2006 | U17M Cadets | 109 € | 139 € |
| 2004-2005-2006 | U18F Cadettes | 109 € | 139 € |
| 2002-2003-2004 | U20M Juniors | 109 € | 139 € |
| 2002-2003 | U20F Juniors | 109 € | 139 € |
| 2001 et avant | Seniors | 119 € | 149 € |
| 2001 et avant | Détente | 109 € | 139 € |

Il faut ajouter le prix de l'assurance si vous la souhaitez (soit option A 2,98€, option B 8,63€ et option C+ 0,50€ sur A ou B)

Pour 3 inscriptions dans une même famille, une réduction de 15 € vous sera accordée.

Frais de mutation à partir de U15 à seniors: 60 € à la charge du licencié.

Dispositif E-PASS Jeunes :

La région pays de la Loire encourage les jeunes à s'ouvrir à la pratique du sport.

Pour cela elle propose aux jeunes de 15 à 19 ans habitant en Pays de la Loire ainsi qu'à tous les jeunes scolarisés en lycée, CFA, IME ou MFR en Pays de la Loire un E-PASS : Pour 8 € par an, 200 € d'avantages valables auprès des partenaires régionaux.

Dans la liste de ces avantages, il y a notamment **un coupon de 32 € pour la pratique sportive permettant de financer une partie de la licence auprès d'un club.**

Ce pass est également valable pour les étudiants post-bac des Pays de la Loire.

Vous trouverez toutes les infos en cliquant sur le lien ci-dessous :

N°partenaire 425829

<http://www.paysdelaloirebasketball.org/outils/pass-culture-et-sport.html>

Bon de réduction Intermarché ou Super U :

Comme chaque saison le club est partenaire des opérations du « mois du sport » réalisés par les magasins Super U St Macaire et Intermarché St André de la Marche

Vous pourrez donc bénéficier des bons de réductions habituels (montant défini en fonction de vos achats) à faire valoir sur votre cotisation licence.

3 – Engagement du licencié

CHARTRE DES LICENCIES DU CLUB :

Les parents des licenciés s'engagent à :

- Effectuer plusieurs déplacements de l'équipe de leur(s) enfant(s) (toutes catégories).
- Assurer des permanences lors des matchs à domicile, accueil des équipes, tenues de la feuille de marque, chronométrage de la rencontre, organisations du vin d'honneur.
- Respecter les règles de sportivité et fair-play en toutes circonstances.
Les plannings des déplacements et permanences seront discutés en concertation avec l'ensemble des parents sous le couvert du responsable d'équipe.

Les licenciés s'engagent à :

- Respecter le règlement intérieur.
- Se comporter de manière irréprochable sur et en-dehors des terrains en faisant preuve en toutes circonstances, de sportivité et de fair-play.
- Honorer les convocations pour arbitrer les matchs (convocation qui sera adressée par la commission d'arbitrage aux équipes de benjamins à seniors)

Le bureau BSM se réserve le droit de refuser une réinscription lorsqu'un licencié ou ses parents n'ont pas respecté, au cours de cette saison, les règles de sportivité mentionnées ci-dessus. Il ne sera procédé à aucun remboursement de licence au cours de la saison. Pour tous renseignements concernant les inscriptions, Yasmine Humeau reste à votre disposition par mail à l'adresse secretariatbsmstmacaire@gmail.com.

Le Bureau du BSM